

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2819

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron - Lyon 8°

objet : **Secteur Mermoz Pinel - Suppression du viaduc A 43 - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dès 1988, la démolition du viaduc de l'A 43, au débouché de l'avenue Jean Mermoz, a été envisagée et différentes études se sont alors succédées abordant de manière directe la question de cette démolition.

En 1999, les élus locaux ont réaffirmé leur volonté politique de démolir le viaduc afin de réduire la coupure urbaine et les nuisances qu'il génère. Une première tranche a alors été inscrite au volet routier du douzième contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

La direction départementale de l'équipement (DDE) du Rhône pilote, en liaison avec les services de la Communauté urbaine et des collectivités locales concernées, les études de suppression de l'ouvrage et de requalification de la section de l'A 43 située à l'ouest du périphérique en boulevard urbain paysager.

Une convention de groupement de commandes a ainsi été signée entre l'Etat et la Communauté urbaine afin de travailler sur un projet commun portant à la fois sur la suppression de l'ouvrage et ses conséquences sur l'évolution des aménagements de voirie et d'espace public dans les secteurs suivants :

- les quartiers Mermoz sud et nord sur Lyon,
- le quartier des Essarts à proximité des Galeries Lafayette et les abords du parc de Parilly sur Bron.

Les études sont aujourd'hui suffisamment avancées pour ouvrir à la concertation préalable ce projet d'aménagement, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Objectifs d'aménagement

Le projet de démolition du viaduc de l'A 43 trouve sa justification dans la volonté de marquer à l'ouest du boulevard périphérique une véritable transition entre le milieu autoroutier et le milieu urbain tant du point de vue du traitement de la voirie que du point de vue de la relation de celle-ci avec son environnement immédiat. Par la requalification de cette section de l'A 43 en un boulevard urbain, il s'agit de passer progressivement d'une logique de priorité à la circulation automobile à une logique de gestion de l'ensemble des flux qui ont leur place en ville : piétons, cyclistes, voitures, transports collectifs. En cela, ce projet s'inscrit dans la logique de gel des capacités des pénétrantes en flux automobiles et la recherche d'une plus grande cohérence du réseau routier par une hiérarchisation des voies.

Ce projet doit également répondre aux besoins des riverains des quartiers limitrophes de Mermoz sur Lyon et des Essarts sur Bron, fortement pénalisés par les nuisances générées par les flux automobiles.

Sur la commune de Bron, le projet devra notamment prendre soin :

- d'assurer une desserte lisible du quartier des Essarts en limitant autant que possible les transferts de circulation sur les voiries du quartier tout en tenant compte de l'adaptation nécessaire du site commercial des Galeries Lafayette, le cas échéant (requalification ou extension),
- de protéger la capacité de stationnement riverain pour les habitants des Essarts en le distinguant du stationnement-relais existant autour de la station de métro.

Dans le 8^e arrondissement de Lyon, le projet de démolition du viaduc doit permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants du secteur Mermoz et s'inscrit dans la logique de mise en œuvre d'un projet urbain qui viendra recréer des continuités urbaines, aujourd'hui disparues, en cohérence avec les actions de politique de la ville menées depuis 1985 dans le quartier Mermoz-sud. Il s'agit notamment :

- de la requalification de l'avenue Jean Mermoz jusqu'au boulevard Ambroise Paré en limitant les emprises de circulation automobile au profit de cheminements pour les piétons confortables et sûrs dans un cadre paysager mis en valeur,
- du retraitement du carrefour Mermoz-Pinel dans la même logique d'espace public intégrant la dimension intermodale d'accès à la station de métro et de réduction des flux automobiles à cet endroit,
- du maillage viaire amélioré du quartier Mermoz-nord en rapport avec le fonctionnement général de la circulation de desserte dans le secteur.

Le projet de requalification du quartier Mermoz-nord fait, par ailleurs, l'objet d'une concertation spécifique.

Modalités de la concertation préalable

Le périmètre de cette concertation sera délimité par les territoires communaux de Bron et du 8^e arrondissement de Lyon.

Un dossier sera mis à la disposition du public :

- à la mairie de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e,
- à la mairie du 8^e arrondissement de Lyon, 12, avenue Jean Mermoz,
- à la mairie de Bron, square de Weingarten,
- à la communauté urbaine de Lyon, 20, rue du Lac à Lyon 3^e.

Ce dossier comprendra notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce document pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché à la mairie centrale, à la mairie du 8^e arrondissement, à la mairie de Bron et au siège de la Communauté urbaine.

Le bilan de la concertation préalable sera présenté en conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par le projet de suppression du viaduc Mermoz-Pinel au débouché de l'A 43 sur l'avenue Jean Mermoz à Lyon 8°.

2° - Donne son accord sur les modalités d'ouverture à la concertation préalable dudit projet dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,